

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3310

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 15

ANNEXE B

I. – À la première phrase de l'article 16, substituer au montant :

« 6,8 Md€ »,

le montant :

« 7,2 Md€ ».

II. – En conséquence, à la troisième phrase de l'alinéa 17, substituer au montant :

« 8,8 Md€ »,

le montant :

« 8,6 Md€ ».

III. – En conséquence, à la quatrième phrase du même alinéa, substituer au montant :

« 12,7 Md€ »,

le montant :

« 12,5 Md€ ».

IV. – En conséquence, à la fin de la dernière phrase du même alinéa, substituer au montant :

« 11,8 Md€ »,

le montant :

« 11,7 Md€ » ;

V. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 20, substituer au montant :

« 6,5 Md€ »,

le montant :

« 6,7 Md€ » ;

VI. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 22, substituer au montant :

« 1,2 Md€ »,

le montant :

« 1,3 Md€ ».

VII. – À la dernière phrase de l'alinéa 26, substituer au montant :

« 13,7 Md€ »,

le montant :

« 13,5 Md€ ».

VIII. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 29,

substituer au montant :

« 0,7 Md€ »,

le montant :

« à 0,8 Md€ ».

IX. – En conséquence, rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 32 :

		2019	2020	2021	2022(p)	2023 (p)	2024
Recettes, dépenses et soldes de l'ensemble des régimes obligatoires de base							
Maladie	Recettes	216,6	209,8	209,4	221,6	231,6	23
	Dépenses	218,1	240,3	235,4	241,9	238,3	24
	Solde	1,5	-30,5	-26,1	-20,3	-6,7	-
AT-MP	Recettes	14,7	13,5	15,1	16,2	17,0	1
	Dépenses	13,6	13,6	13,9	14,2	14,8	1
	Solde	1,1	-0,1	1,3	2,0	2,2	2
Famille	Recettes	51,4	48,2	51,8	53,5	56,7	5
	Dépenses	49,9	50,0	48,9	50,9	55,3	5
	Solde	1,5	-1,8	2,9	2,6	1,3	0
Vieillesse	Recettes	240,0	241,2	249,4	258,9	269,8	28
	Dépenses	241,3	246,1	250,5	261,9	273,3	28
	Solde	-1,3	-4,9	-1,1	-3,0	-3,5	-
Branche autonomie	Recettes			32,8	34,9	36,1	4
	Dépenses			32,6	35,4	37,4	3
	Solde			0,3	-0,5	-1,3	0
ROBSS consolidé Dépenses	Recettes	509,1	499,3	544,2	570,1	593,6	61
		509,2	536,5	567,0	589,3	601,6	62
	Solde	-0,2	-37,3	-22,7	-19,2	-8,0	-

X. – En conséquence, rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 36 :

		2019	2020	2021	2022 (p)	2023 (p)	2024 (p)	2025 (p)	2026 (p)
Régimes obligatoires de base et fonds de solidarité vieillesse									
ROBSS +	Recettes	508,0	497,2	543,0	571,7	594,7	618,8	638,0	657,3
	Dépenses	509,7	536,9	567,3	589,6	601,9	627,4	650,5	669,0
FSV	Solde	-1,7	-39,7	-24,3	-17,8	-7,2	-8,6	-12,5	-11,7

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement modifie les prévisions de recettes, les objectifs de dépenses et le tableau d'équilibre, par branche, des régimes obligatoires de base de sécurité sociale présentés dans l'annexe B afin de tenir compte de l'impact financier des amendements que le Gouvernement soutient.

Il s'agit notamment de tirer les conséquences de la modification de la chronique de relèvement des droits d'accises sur les tabacs, de la revalorisation du tarif plancher pour les services d'aide à domicile ainsi que de la prolongation de l'exonération TO-DE jusqu'en 2026.